



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

SOMMAIRE

SYDER | Rapport d'activité 2023

03

ÉDITORIAL

04

UNE ANNÉE POUR
SE RENCONTRER ET
DÉCIDER ENSEMBLE

06

LES TROPHÉES
DU SYDER 2023

07

LES CONCESSIONS

14

URBANISME

16

L'ÉCLAIRAGE
PUBLIC

20

LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

29

MAÎTRISE
ÉNERGÉTIQUE

32

RESSOURCES
HUMAINES

34

COMMUNICATION

38

ÇA S'EST PASSÉ
EN 2023

39

COMPTE
ADMINISTRATIF

41

DÉLIBÉRATIONS

44

MARCHÉS
PUBLICS

Le rapport d'activité 2023 est une publication du SYDER
Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône
61 chemin du Moulin Carron
69574 Dardilly Cedex.
Tél : 04 72 18 75 00 – Fax : 04 78 33 84 91
Courriel : syder@syder.fr
Site internet : www.syder.fr

Directeur de la publication : Malik Hechaïchi
Rédacteur en chef : Marie-Laure Blot
Crédits photos, photos aériennes et cartes :
Réalisation :
Septembre 2024

ÉDITO



Si la crise énergétique de 2022 a été particulièrement éprouvante, fragilisant même l'équilibre financier de certaines de nos communes membres, elle aura également été ce signal d'alarme pour nous inviter à changer de paradigme et tendre vers de nouvelles pratiques énergétiques. En effet, elle nous aura fait prendre conscience de l'urgence de **travailler ensemble**, collectivités, partenaires économiques, associatifs et institutionnels et de **l'importance d'accélérer les projets innovants et durables** afin de mener nos territoires vers une réelle transition énergétique. C'est donc naturellement que ces deux principes ont régi l'année 2023 du SYDER.

Déjà engagé depuis plusieurs années dans le déploiement d'équipements qui participent à la transition énergétique, le SYDER a donné **un coup d'accélérateur aux projets responsables**. Nous avons par exemple augmenté le nombre de points de charge publics pour véhicules électriques, ou encore mis en service de nouvelles installations photovoltaïques. De la même manière, l'accélération de la Démarche Performancielle et l'installation de nouvelles chaufferies biomasses témoignent parfaitement de notre **engagement à diversifier nos sources d'énergie et à réduire notre empreinte carbone**.

En outre, parce que le « faire ensemble » est devenu notre « manière de faire », nous avons conclu de **nouveaux partenariats** prometteurs avec des **acteurs engagés** eux aussi pour **un avenir soutenable**. Nous avons signé une convention avec les Centrales villageoises et les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable, engagé des collaborations avec l'ADEME, la FNCCR ou encore des partenaires privés tels que l'Université Claude Bernard Lyon 1, Grenoble École de Management et Sixième Sens Immobilier, dans le cadre de la création d'une chaire universitaire. 2023 aura été

aussi l'année qui aura permis le renouvellement de notre coopération avec nos partenaires historiques que sont nos concessionnaires, Enedis, EDF et GRDF. En effet, après plusieurs années de négociation avec ces différentes entités, nous sommes parvenus à signer deux nouveaux contrats qui, au-delà de garantir un service de qualité en termes de distribution de gaz et d'électricité aux usagers, engagent les concessionnaires à prendre part à la nécessaire transition énergétique de notre territoire.

Par ailleurs, parce qu'il faut des femmes et des hommes pour soutenir cette accélération et porter la croissance de tous ces nouveaux projets, le **SYDER s'est également développé en interne**. L'arrivée de nouveaux collaborateurs et la création de nouveaux postes ont permis de renforcer notre expertise et notre capacité à répondre aux besoins et attentes des communes membres.

Enfin, 2023 a été une année résolument **tournée vers l'avenir** et plus particulièrement vers celles et ceux qui l'incarnent. En effet, en portant pour la première fois sur le territoire départemental le concours Ecoloustics, le SYDER a souhaité prendre sa part dans la sensibilisation, l'éducation des plus jeunes aux grands enjeux énergétiques et environnementaux. Un éveil écologique indispensable pour que ceux, qui prendront les grandes décisions de demain, disposent des clés nécessaires pour assurer un **avenir durable à nos territoires**.

L'année 2023 a été marquée par le collectif et le « faire ensemble ». Profitons donc de cette tribune annuelle qu'est le Rapport d'activité pour **saluer l'engagement de tous ceux et celles qui ont participé à cette aventure commune**. En premier lieu, nos partenaires économiques, institutionnels et associatifs, qui nous accompagnent dans la réalisation de nos initiatives. Les élus de nos communes, les membres du Bureau syndical et les délégués des territoires, pour la confiance qu'ils accordent au SYDER dans la conduite de nos actions. Les Vice-Présidents du SYDER, qui œuvrent, chacun dans leur délégation, avec engagement et conviction pour mener des politiques inédites et responsables. Et enfin, les agents du SYDER, qui au quotidien se surpassent pour mettre en œuvre les politiques que nous défendons, concrétiser les projets envisagés, et répondre toujours présents pour les communes du Rhône.

MALIK HECHAÏCHI

PRÉSIDENT DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIES DU RHÔNE - SYDER

2023

UNE ANNÉE POUR SE RENCONTRER ET DÉCIDER ENSEMBLE



Cinq comités et cinq bureaux syndicaux se sont tenus durant l'année 2023.

Ces instances décisionnaires ont permis d'approuver au total près de **80 délibérations** nécessaires pour la conduite des projets du syndicat.

Par ailleurs, un certain nombre de réunions publiques, d'inaugurations et de visites de terrain ont été organisées dans les communes du département. Ces moments d'échanges et de rencontres sont essentiels pour les élus et les agents afin de coconstruire ensemble l'avenir énergétique du territoire.



COMITÉS SYNDICAUX

5 comités ont été organisés durant l'année 2023 sur le territoire du SYDER.

3 janvier 2023 à Anse
3 avril 2023 à Anse
20 juin 2023 à Anse
19 septembre 2023 à Anse
28 novembre 2023 à Anse

BUREAUX SYNDICAUX

5 bureaux syndicaux ont été organisés durant l'année 2023 sur le territoire du SYDER

18 avril 2023
13 juin 2023
19 septembre 2023
14 novembre 2023
28 novembre 2023



LES TROPHÉES DU SYDER



Le 20 juin 2023, le SYDER a organisé sa traditionnelle cérémonie des **Trophées** au Domaine des communes à Anse. Un moment attendu dans la vie du syndicat qui met à l'honneur l'engagement des communes membres en termes de transition énergétique et d'aménagement du territoire.

Pour cette édition 2023, **11 communes ont été distinguées** dans **8 catégories** parmi les 30 collectivités nommées.

Un grand bravo à tous les lauréats !

» TROPHÉE QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

Saint-Clément-de-Vers pour l'extension du réseau au lieu-dit « Bois de feuille »
Courzieu pour la sécurisation du réseau du lieu-dit « Le Dalairé »
Corcelles-en-Beaujolais pour le renforcement du réseau de la rue des Écoles

» TROPHÉE ÉCLAIRAGE RAISONNÉ

Saint-Bonnet-de-Mure et **Saint-Laurent-de-Mure** pour l'équipement d'éclairage public du stade de football

» TROPHÉE MISE EN LUMIÈRE DU CADRE DE VIE

Genas pour la mise en lumière du rond-point du «Grand G»

» TROPHÉE MISE EN VALEUR DU CADRE DE VIE

Gleizé pour la mise en valeur du parvis du Théâtre de la commune

» TROPHÉE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Tupin-et-Semons pour l'installation d'une borne de recharge rapide

» TROPHÉE ÉNERGIE LOCALE

Saint-Laurent-de-Chamousset pour l'installation photovoltaïque sur la toiture du gymnase

Le prix



Ecoloustics 2023

a été décerné aux classes de CM1-CM2 de l'école de Fleurie et d'Anse.

Félicitations à elles !



TROPHÉE COMMUNE ENGAGÉE «

Pollionnay pour l'ensemble de ses actions énergétiques dont le renforcement du réseau pour alimenter le séchoir agricole de la CUMA et l'installation d'un nouvel équipement d'éclairage public des espaces de l'aire de sport et de loisirs

TROPHÉE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE « DÉMARCHE COLLECTIVE

Chazay-D'Azergues, représentant l'ensemble des communes du territoire qui ont participé au programme d'installation des horloges astronomiques



LES CONCESSIONS

L'ÉLECTRICITÉ



Créé en 1950, le SYDER est historiquement l'organisme public chargé de l'organisation de la distribution d'électricité sur le territoire du Rhône. Il exerce cette compétence auprès de 200 communes du département, soit près de 425 000 habitants.

CHIFFRES CLÉS

À ce titre, le SYDER assume toutes les obligations relatives à la propriété du réseau public de distribution électrique. En tant que propriétaire des réseaux de distribution d'électricité sur son territoire, le SYDER négocie et supervise le contrat de concession conclu avec ENEDIS. **Il assure le contrôle de la bonne application du cahier des charges de la concession et de la qualité du service public.**



6 152

km de réseau BT
(Basse Tension)



6 261

postes
de transformation
HTA-BT



4 212

km de réseau HTA
(Moyenne Tension)

Consommateurs raccordés au réseau public

Total clients consommateurs	236 690 (+1,4% par rapport à 2022)
Dont TRV	132 293
Dont au marché	104 397
Energie acheminée	2 395 GWh (-5,3% par rapport à 2022)

Qualité de la desserte - Critère B hors RTE

Durée moyenne annuelle de coupure	96,3 mn
-----------------------------------	---------

Installations de production raccordées au réseau public

Photovoltaïque (quantité d'énergie produite)	60 035 367 kWh (+28% par rapport à 2022)
Eolien (quantité d'énergie produite)	22 540 016 kWh (+6% par rapport à 2022)
Hydraulique (quantité d'énergie produite)	7 975 133 kWh (+178% par rapport à 2022)
Autres (incluant biogaz/biomasse et cogénération) (quantité d'énergie produite)	29 711 245 kWh (-36% par rapport à 2022)
Total (quantité d'énergie produite)	120 261 761 kWh (+2% par rapport à 2022)

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Le SYDER réalise des travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et de dissimulation des réseaux électriques.

A travers ces différents travaux, le syndicat contribue à l'aménagement du territoire de ses communes adhérentes et améliore la qualité de la distribution en électricité de leurs administrés.

En 2023, **131 dossiers** ont été ouverts par le service travaux. Ces derniers comprennent à la fois des dossiers d'électrification rurale et des dossiers de dissimulation des réseaux.



CHIFFRES CLÉS

30

dossiers de renforcement
du réseau électrique pour un
montant estimé à 640 000 €

*augmentation de la capacité
du réseau, implantation de nouveaux
postes de transformation...*

34

dossiers d'extension
du réseau électrique pour un
montant estimé à 760 000 €

réalisés ou en cours de réalisation

22

dossiers de sécurisation
du réseau électrique pour un
montant estimé à 300 000 €

*remplacement des câbles «nus»,
sensibles aux aléas climatiques, par
des réseaux torsadés isolés,
plus robustes*

45

dossiers de dissimulation
coordonnée des réseaux
aériens pour un montant
estimé à 3 270 000 €

*enfouissement des câbles aériens
pour raison esthétique*

L'activité du Pôle Travaux a été particulièrement soutenue en 2023, grâce au démarrage effectif des nombreux chantiers dont les études ont été réalisées durant les années précédentes. Si le nombre de dossiers nouvellement ouverts a enregistré une baisse en 2023 (67 dossiers en moins par rapport à l'année 2022), cette diminution ne signifie pas une baisse de l'activité du Pôle Travaux.

En effet, si cette diminution concerne spécifiquement l'activité « électrification rurale » du service, dont les chantiers sont directement liés à l'urbanisme, aux constructions, à l'installation d'activités économiques (thématiques touchées de plein fouet par la crise économique, urbanistique et immobilière), l'augmentation importante des demandes des communes concernant leurs projets de dissimulation ou d'éclairage amène concrètement à des **investissements records** en 2023. **Le SYDER reste un acteur incontournable de l'aménagement du territoire rhodanien, un investisseur de premier plan.**

Les demandes de **dissimulation coordonnées des réseaux** ont fortement augmenté ces deux dernières années (phénomène classique en milieu de mandat municipal), mais surtout les communes souhaitent massivement moderniser leur parc d'**éclairage public** en optant pour des sources lumineuses LED plus économiques.

Loin d'être anecdotique, il est également à noter le maintien des travaux de **renforcement de réseaux** liés à l'installation de nouveaux équipements, comme les bornes IRVE par exemple.

Le SYDER est donc au cœur de la transition énergétique de ses communes, même au sein de ses compétences techniques historiques.

LE SYDER, ENEDIS ET EDF SIGNENT UN NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION ÉLECTRICITÉ



Six ans après le début des négociations, le SYDER, Enedis et EDF se sont accordés sur un nouveau contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité sur le territoire du Rhône. Ce dernier est entré en vigueur le **1^{er} janvier 2024** pour une **durée de 25 ans**. Outre le transfert au SYDER de la maîtrise d'ouvrage pour certaines opérations de raccordement en régime rural, le concessionnaire s'est engagé sur une enveloppe prévisionnelle record consacrée aux investissements de renouvellement des réseaux.

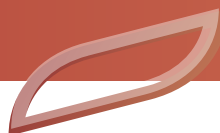
Face aux nouveaux impératifs environnementaux et dans la lignée des actions menées par le syndicat depuis de nombreuses années dans le domaine des énergies renouvelables et plus largement de la transition énergétique, le SYDER a souhaité que le concessionnaire historique s'engage sur un certain nombre de dispositions parmi lesquelles : **l'accompagnement dans la mise en œuvre d'une plateforme numérique des services énergétiques**, le **déploiement et planification des EnR**, la **rénovation énergétique des bâtiments publics**, le **déploiement des IRVE** ou encore la **maîtrise de l'éclairage public**, etc.



Signature du nouveau contrat de concession d'électricité le 21 décembre 2023 au SYDER en présence de Thibault Mini d'Enedis, Jérôme Bellaclat d'Enedis, Patrick Lyonnet, Directeur régional sillon rhodanien d'Enedis, Malik Hechaïchi, Président du SYDER, Jules Joassard, vice-Président du SYDER en charge des concessions ; Pascal Lebrun, vice-Président du SYDER en charge des réseaux ; Sandrine Arnaud, vice-Présidente du SYDER en charge de la communication ; Didier Moulin, vice-Président du SYDER en charge des finances ; Michel Gouget, vice-Président du SYDER en charge des énergies renouvelables ; Benoît Husson, DGS du SYDER.



LE GAZ



Depuis 1997, le SYDER dispose de la compétence optionnelle « distribution publique de gaz ». En 2023, 89 communes membres ont transféré cette compétence au syndicat, ce qui représente près de 200 000 habitants.

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur son périmètre, le syndicat négocie et supervise les contrats de concession conclus avec GRDF à qui le SYDER a concédé la gestion et l'exploitation du réseau de distribution de gaz pour **69 communes desservies**.

LA CONCESSION GAZ

Le Syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau de distribution publique de gaz situés sur son territoire dans le périmètre des contrats de concession.

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, dans le cadre des zonages de raccordement pour l'injection de biogaz dans les réseaux, le syndicat est amené à porter un avis dans le cadre des consultations publiques conformément au décret « droit à l'injection » et sa mise en application dans la délibération n° 2019-242 de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

CHIFFRES CLÉS



31 685

clients du réseau



914

km de conduites



671

GWh de gaz acheminés

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION HISTORIQUE GAZ



A l'occasion du salon des Maires et des Collectivités locales qui se tenait à Paris du 21 au 23 novembre 2023, le Président du SYDER, Malik Hechaïchi, entouré des vice-Présidents du syndicat, a procédé à la signature officielle du nouveau contrat de concession gaz avec GRDF, en présence de Madame Laurence Poirier-Dietz, Directrice Générale de GRDF et de Monsieur Frédéric Martin, Directeur Général adjoint de GRDF.

Ce nouveau contrat, d'une durée de 25 ans, est doté d'un programme d'investissements ambitieux avec notamment une enveloppe de 17 millions d'euros pour assurer l'entretien, le développement et la sécurité des réseaux. Par ailleurs, face à l'urgence environnementale et à la crise énergétique, le SYDER a souhaité que le concessionnaire historique s'engage sur un certain nombre de dispositions afin d'encourager et développer la transition énergétique à travers trois grands axes : développer la production de gaz vert sur le territoire (biométhane, méthane de synthèse), favoriser le développement du GNV / bioGNV et des stations d'avitaillement, accroître la performance énergétique des bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels pour tendre vers un Territoire Zéro fioul.

En outre, GRDF apportera une contribution financière maximale de 0,5 % du chiffre d'affaires du Contrat par an sur la durée du Contrat afin de réaliser les actions définies. Enfin, désireux de travailler de concert pour participer à l'innovation dans le domaine des énergies renouvelables et durables sur le territoire, GRDF et le SYDER ont mis en place une convention de partenariat afin de lancer la création d'un prototype de capture, stockage et d'utilisation du carbone dans le bois sur le territoire du SYDER. L'objectif est de valoriser le CO₂ biogénique émis par les méthaniseurs, tout en apportant de la valeur au bois produit sur le département.



Signature du nouveau contrat de concession de gaz le 22 novembre 2023 au salon des Maires en présence de Pascal Lebrun, vice-Président du SYDER, Frédéric Martin, Directeur Général Adjoint GRDF, Malik Hechaïchi, Président du SYDER, Laurence Poirier-Dietz, Directrice Générale de GRDF, Jules Joassard, vice-Président du SYDER et Didier Moulin, vice-Président du SYDER.

URBANISME

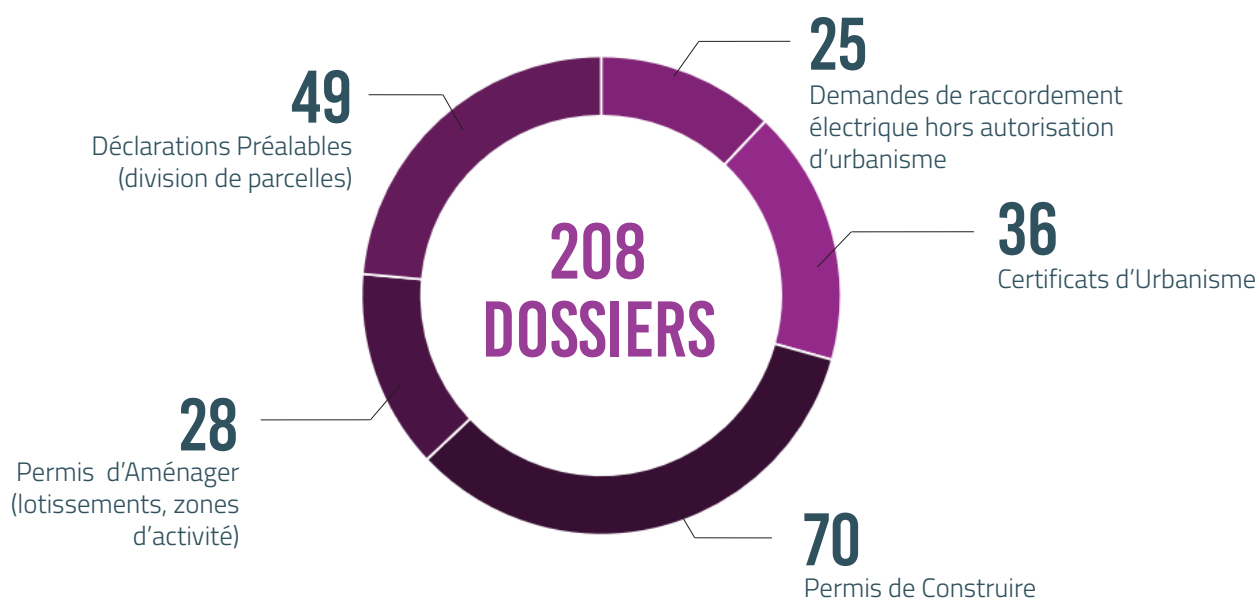
URBANISME



Véritable tiers de confiance des communes, le SYDER répond aux instructions d'urbanisme en accompagnant et conseillant les collectivités adhérentes sur la desserte et la suffisance en électricité.

En effet, le syndicat analyse les préconisations techniques proposées par le concessionnaire Enedis, comme le besoin de renforcement du réseau électrique en contrainte, la sécurisation de fils nus ou encore l'extension du réseau électrique basse tension rendu nécessaire par un projet de construction. Le SYDER étudie également les tenants juridiques des travaux envisagés et réalise ensuite une estimation de leur financement.

L'analyse et le chiffrage des travaux nécessaires à cette extension ou à ce renforcement par le syndicat permettra à la commune de connaître les conditions de raccordement et d'accepter, ou non, l'autorisation d'urbanisme concernée, puis aux porteurs de projets de se positionner sur le financement de leur opération.



En 2023, ces analyses ont conduit à préconiser 212 opérations, dont :

- 163 extensions du réseau
- 49 renforcements du réseau

CONTEXTE ÉCONOMIQUE, NOUVELLES PRATIQUES : L'ADAPTABILITÉ DU SERVICE URBANISME



En 2023, l'activité du service urbanisme aura été particulièrement touchée par un **contexte économique fragile** (crise immobilière, flambée des coûts des matériaux et augmentation des taux d'intérêt) mais aussi par l'entrée en vigueur d'une **nouvelle réforme du code de l'énergie**.

En effet, conformément à la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite «loi APER», l'ordonnance du 23 août 2023 a procédé à une restructuration du chapitre relatif au raccordement aux réseaux publics d'électricité. Selon les dispositions de l'article 29, la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme (CCU) pour la part de l'extension située hors du terrain d'assiette de l'opération a été supprimée. Désormais, l'intégralité de la contribution due au titre de l'extension est à la charge du demandeur du permis.



Cette réforme a aussi entraîné des délais de validation plus longs, puisque l'accord et l'approbation du dossier par la mairie ou la communauté de communes ne vaut pas accord financier, qui doit être obtenu, à la suite de l'arrêté d'urbanisme, auprès du pétitionnaire. Ce changement a donc également conduit à une diminution du nombre de projets viables, en raison des capacités de financement plus restreintes des porteurs de projets.

Toutefois, de nombreux dépôts de dossiers ont tout de même été effectués, exigeant ainsi de multiples analyses de la part du service urbanisme du SYDER. Certains demandeurs tentent, par le biais de nombreuses modifications de leurs projets, de construire le dossier le plus viable dans un contexte économique contraint comme évoqué précédemment.



Le service Urbanisme a ainsi traité 24 dossiers de plus en 2023 qu'en 2022.

UN NOUVEAU RÉGLEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

En tant que propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité, le SYDER assure sa mission d'autorité concédante en prenant notamment en charge les travaux qui lui incombent (extension, renforcement, sécurisation) et en contrôlant l'action du concessionnaire. De la même manière, le syndicat assure, pour le compte des communes qui lui ont transféré la compétence optionnelle « éclairage public », des **travaux de maintenance et de rénovation sur les équipements et le réseau d'éclairage public ainsi que le remplacement des sources lumineuses**.

Afin de mener à bien et le plus efficacement possible ces deux compétences essentielles, le SYDER s'est doté en 2023 de référentiels techniques et financiers qui permettront de **définir clairement le mode de gestion des projets conduits par les services Travaux et Maintenance de l'Éclairage public, d'expliquer et faciliter les interfaces entre les différentes parties prenantes** (communes, Syndicat, autres opérateurs, Enedis, entreprises de travaux ou entreprises de maintenance, maîtres d'œuvre éventuels et tiers), et de **détailler les contributions financières appelées**.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La maintenance et l'exploitation de l'éclairage public est l'une des compétences optionnelles proposées par le SYDER à ses collectivités adhérentes. A ce titre, le syndicat exerce la maîtrise d'ouvrage en matière de travaux neufs et de maintenance préventive de l'éclairage des voiries, des équipements sportifs et de la mise en lumière.

DEVIS

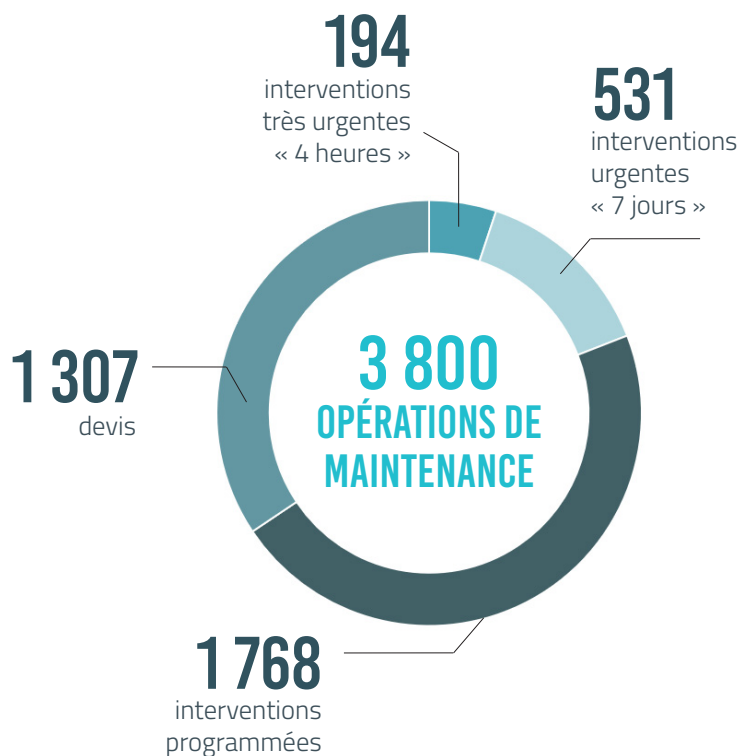
Le service a également suivi **1307 affaires aboutissant à des devis chiffrés**. Ce suivi implique plusieurs étapes, de la création de la prestation à la validation du devis par l'entreprise, en passant par le suivi des consultations et la validation du DIUO.

RÉTROCESSIONS

12 demandes de rétrocessions (contre 15 en 2022) ont été traitées en 2023, ce qui implique des audits de contrôle et un suivi de dossier conséquent.

SINISTRES ET DÉPLACEMENTS POUR TIERS

35 dossiers de sinistres ont été gérés en 2023, soit une légère hausse par rapport à l'année précédente.



De la même manière, il assure également la maîtrise d'ouvrage pour assurer un éclairage **performant, respectueux de l'environnement et moins consommateur d'énergie**. Enfin, il intervient dans **la gestion et l'entretien** des installations d'éclairage public et éventuellement de l'éclairage extérieur pour la mise en valeur de bâtiments publics ou de sites, ainsi que de l'éclairage extérieur d'installations sportives, sources d'éclairage les plus énergivores pour les communes.

CHIFFRES CLÉS

Mise en lumière du patrimoine et des équipements sportifs



195

communes adhérentes



914

armoires de commande



671

points lumineux

LES TRAVAUX LIÉS À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



En 2023, le SYDER a ouvert **108 dossiers de travaux liés à l'éclairage public**, soit 35% de plus qu'en 2022, pour un montant estimé à près de 3 370 000 €.

Ces travaux concernent soit :

- La mise en lumière d'éléments du patrimoine des communes
- L'éclairage public liés à des aménagements (places, parcs, etc.)
- Les travaux neufs d'éclairage public (rénovation d'éclairage routier, d'armoire de commande, extension d'un nouveau réseau d'éclairage, etc.)
- L'éclairage de terrains sportifs

L'année 2023 aura été marquée par une **augmentation sensible** des demandes de travaux liés à l'**éclairage public**. En effet, l'éclairage public étant considéré comme le **premier poste de dépenses de consommation d'électricité** des collectivités, un grand nombre de communes ont fait le choix de remplacer leurs équipements, vétustes et énergivores, par des équipements LED plus sobres afin de réduire significativement leurs dépenses énergétiques.

DE L'ADAPTABILITÉ DU SERVICE MAINTENANCE

Les évolutions techniques et d'usages, comme l'adoption de l'extinction nocturne, ont exigé du service maintenance une adaptation de ses méthodes et de son organisation. Par exemple, en raison de la prédominance des luminaires LED dans le parc en 2023, le remplacement des sources lumineuses s'opère désormais au cas par cas après une analyse précise de la situation.

Par ailleurs, le service maintenance a poursuivi ses activités en 2023 dans les domaines du dépannage, des devis, des visites programmées, du service après-vente, de la rétrocession, de la gestion des sinistres et des déplacements pour tiers. Ces activités ont été complétées par des interventions de maintenance régulières et rapides, des visites trimestrielles et des interventions de réparation effectuées dans un délai de 7 jours ou 4 heures. Afin de répondre aux nouvelles contraintes et aux fonctionnements de ces technologies récentes, le service a suivi différentes formations, maintenant ainsi l'expertise que ce service exige.

Enfin, le service a continué ses visites complémentaires sur demande, avec des interventions adaptées selon l'urgence de la situation.



ÉVOLUTION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : VERS DES SOURCES LUMINEUSES PLUS RESPONSABLES

Si le parc d'éclairage public géré par le SYDER a peu évolué en termes de quantité, ce dernier a considérablement été renouvelé en termes de technologie avec **l'installation de 5 293 nouveaux luminaires LED en 2023** et l'abandon des autres sources lumineuses moins efficaces.

Type de sources	Chiffres 2022	Chiffres 2023	Evolution
Ballon Fluorescents	2 440	2 334	-4%
Tube fluorescent	402	402	/
Fluocompact	1 135	1 135	/
Sodium Basse Pression	145	143	-1%
Halogène	290	289	-0,5%
Incandescence	315	313	-0,5%
Cosmopolis	2 651	2 381	-10%
Iodure Métallique	9 294	7 945	-15%
LED	15 226	20 519	+35%
Sodium Haute Pression	61 917	58 417	-6%
Divers	46	46	/
TOTAL	93 861	93 924	

Alix : engagée dans la démarche performancielle

Depuis mars 2023, engagée dans le programme « Démarche Performancielle » porté par le SYDER, la commune d'Alix a remplacé **l'ensemble de son parc d'éclairage public, soit 155 luminaires**, par des **LED**. De nouvelles sources lumineuses qui permettent à la commune de réduire sa consommation d'énergie de 50 à 75% par rapport aux ampoules traditionnelles. Parallèlement à ces équipements, le SYDER a installé autant de nœuds connectés afin d'assurer la télégestion à distance des éclairages permettant la gestion de l'extinction nocturne, la détection de présence, etc.



LA POURSUITE DE LA CAMPAGNE DE POSE D'HORLOGES

FOCUS

Débutée en octobre 2022 suite à l'envolée des prix de l'énergie, la **campagne à grande échelle d'extinction nocturne** sur le territoire du Rhône, initiée par le SYDER, s'est poursuivie durant l'année 2023. En effet, face à la crise énergétique et conformément aux recommandations émises par le SYDER dans son plan de sobriété énergétique, de nombreuses communes ont souhaité moduler les horaires de fonctionnement de leur éclairage public – premier poste de dépenses énergétiques des collectivités.

Afin d'accompagner et de soutenir les collectivités engagées dans cette démarche, le SYDER a mobilisé ses entreprises partenaires et les équipes du service maintenance pour **réaliser la pose et / ou le réglage des horloges astronomiques**.

Notons que les communes adhérentes engagées dans le Démarche Performancielle ont pu bénéficier gratuitement de cette opération.

Fin 2023, ce sont **plus de 350 horloges astronomiques nouvelle génération**, qui peuvent être télécommandées à distance, qui ont **été installées et réglées par le SYDER**. Une initiative positionnant le service maintenance comme un **acteur clé dans les efforts d'économie d'énergie et de réduction de l'empreinte carbone** du syndicat.

350

nouvelles horloges installées

1 550

horloges réglées

8 225

heures de luminosité économisées

34 450

tonnes de CO₂ économisées

LE SYDER : LAURÉAT DE L'APPEL À PROJETS LUM'ACTE

En 2023, le SYDER a été lauréat de l'appel à projet **Lum'ACTE**, porté par la FNCCR.

Ce programme s'adresse aux collectivités souhaitant mettre en place des actions de rénovation énergétique de leur éclairage public. Il co-finance des études, telles que des audits patrimoniaux, les Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière (SDAL), ainsi que l'acquisition d'outils permettant la mise à jour des données patrimoniales du parc et le suivi de la maintenance.

Le sous-programme permet la valorisation du temps de travail interne lié à la réalisation de ces études. Le SYDER ayant réalisé les diagnostics de chaque commune en interne, peut, par le biais de ce dispositif, valoriser ce temps de travail. Dans le cadre de cet appel à projet, le SYDER a disposé d'une enveloppe de subventions de **103 000 euros**.

DÉMARCHE PERFORMANCIELLE : VERS UN ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉCONOMIQUE ET RESPONSABLE

Inédite sur le territoire national, la Démarche Performancielle, lancée en 2021 par le SYDER, est une **campagne de remplacement à grande échelle des sources lumineuses dites classiques par des sources LED** moins énergivores et plus responsables de l'ensemble des équipements d'éclairage public **de l'ensemble des communes rhodaniennes inscrites dans ce programme**.

Parallèlement au remplacement des ampoules, le SYDER installe également un **dispositif de commande intelligente**, telle que la télégestion, permettant de moduler à distance l'éclairage (extinction/abaissement nocturne).

Une démarche qui permet aux communes de réaliser **50 à 75% d'économie d'énergie** et de lutter contre la pollution lumineuse.

En 2023, sur les 143 communes engagées dans la démarche, ce sont 17 communes qui ont pu bénéficier de la rénovation complète de leur parc d'éclairage public dans le cadre de ce programme.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

CHALEUR RENOUVELABLE



Depuis 2009, le SYDER propose à ses communes adhérentes une compétence optionnelle : la production et la distribution publique de chaleur. 34 communes du territoire ont choisi de transférer cette compétence au SYDER. En 2023, le SYDER exploite 13 chaufferies bois et 12 réseaux de chaleur.

En tant que tiers de confiance, le SYDER se charge de la conception, du montage juridique, administratif et financier des projets, de l'investissement, de la réalisation des installations des chaufferies publiques et d'en assurer l'exploitation ainsi que la maintenance pour les communes qui lui ont transféré cette compétence. Les réseaux de chaleur sont alimentés en chaleur renouvelable : le bois-énergie (granulés ou plaquettes forestières) pour le parc existant.

La Régie SYDER Chaleur supporte les coûts des combustibles, d'investissement, d'exploitation et de maintenance des chaufferies et des réseaux de chaleur associés et les répercute aux abonnés par la vente de chaleur aux abonnés sur une période de 20 à 25 ans.

Les chaufferies alimentées en chaleur renouvelable permettent aux communes de baisser considérablement leur facture énergétique car celui-ci est un des moyens de chauffage les plus économiques puisqu'il est environ deux fois moins cher que le gaz naturel et quasiment trois fois moins cher que le fioul. Ce type d'installation permet également de réduire significativement les émissions de CO₂.

CHIFFRES CLÉS

13

chaufferies
bois-énergie

3 630

kW de puissance
bois installée

4 835

mètres linéaires
de réseau de chaleur

80

sous-stations

Communes	Lieu de la chaufferie	Année de mise en service	Type de combustible bois	Puissance de chaudière BIOMASSE	Nombre de sous stations par site	Longueur réseau (tranchées)
LONGES	Le Pré Paquet	2011	plaquettes	200 kW	3	55 m
VAUX-EN-BEAUJOLAIS	Ecole Bernard Pivot	2013	granulés bois	120 kW	1	∅
PROPIERES	Mairie - Ecole	2014	granulés bois	112 kW	1	100 m
LARAJASSE	Parc des Platannes	2015	plaquettes	550 kW	11	522 m
DEUX GROSNES	Le Fontalet	2015	plaquettes	300 kW	9	793 m
LONGESSAIGNE	Les Bédouins	2017	plaquettes	150 kW	5	120 m
CHENAS	Les Chênes	2019	granulés bois	130 kW	2	50 m
RONTALON	Le Bourg	2019	granulés bois	58 kW	5	125 m
RONNO	Le Château	2020	plaquettes	120 kW	10	300 m
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	Rue Rochefort	2021	plaquettes	800 kW	16	1 200 m
SAINT-LAURENT-D'AGNY	Rue Ancienne Gare	2022	granulés bois	90 kW	1	30 m
COLOMBIER SAUGNIEU	Route du Pont Cheruy	2022	plaquettes	200 kW	2	240 m
MONTROTTIER	Route de l'étang	2023	plaquettes	800 kW	14	1 300 m

UNE NOUVELLE CHAUFFERIE POUR MONTROTIER

Fin 2023, la commune de Montrottier a mis en service une nouvelle chaufferie bois qui a été réalisée avec le soutien technique et financier du SYDER.

Grâce aux 2 chaudières bois, d'une puissance unitaire de 400 kW qui desservent à ce jour 14 sous-stations, à travers un réseau de chaleur de près de 1 300 mètres, ce nouvel équipement alimente plusieurs bâtiments de la commune (mairie, salle des fêtes, garage communal, ancienne école) mais également des co-propriétés, l'école privée ou encore une maison sénior. Un projet d'envergure qui permet de réduire la facture énergétique de la commune tout en limitant son impact environnemental. En effet, ce sont 458 tonnes de CO₂ qui seront effacées par an grâce à cette installation, soit l'équivalent de l'émission de 340 voitures par an !



LE CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE

FOCUS

Le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR), ce sont des subventions pour les porteurs de projets publics et privés afin d'encourager le développement de la chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique et réseaux de chaleur) sur le territoire rhodanien.

L'ADEME a délégué au SYDER une enveloppe de **9,4 millions d'euros sur trois ans** pour financer les études et les investissements des projets de **chaleur renouvelable**.

En 2023, 52 projets d'installations de chaleur renouvelable, dont 13 projets hors bois pour une puissance estimée à 14 782 MWh, ont été répertoriés.

Afin d'inciter ses communes adhérentes à accélérer leur conversion vers ce type d'installation et ainsi alléger leur facture énergétique, le SYDER **soutiendra l'ensemble des porteurs de projet, public comme privés (sauf particuliers), à chaque étape :**

1 **Conseil sur la faisabilité de votre projet**

2 **Appui à la demande de subvention**

3 **Suivi de la productivité des installations pendant un an**
Obligation de résultat pour paiement du solde de la subvention



SIGNATURE OFFICIELLE DU CCR ENTRE LE SYDER ET L'ADEME

Le 28 mars 2023, le Président du SYDER, Monsieur Malik Hechaïchi et le directeur régional de l'ADEME Auvergne Rhône-Alpes, Monsieur Franck Dumaitre ont **co-signé le Contrat Chaleur Renouvelable qui permettra de financer les projets de chaleur renouvelable sur le territoire.**



PHOTOVOLTAÏQUE

Depuis 2011, le SYDER mène une politique volontariste et ambitieuse en matière d'énergie solaire photovoltaïque. En effet, conscient de l'opportunité que représente cette énergie en termes de sobriété et de durabilité, le syndicat accompagne les communes partenaires durant toutes les étapes du projet : financement, maîtrise d'ouvrage, exploitation et maintenance.

Ces projets, le syndicat les porte seul ou en concertation avec des acteurs privés et associatifs pour développer des installations sur des bâtiments, des centrales au sol, ou encore des ombrières.

L'année 2023 aura été particulièrement dense pour le service photovoltaïque. En effet, au-delà des **6 équipements mis en service, plus de 50 études de potentiel photovoltaïque** ont été lancées. Ces dernières ont donné lieu à **29 projets** qui aujourd'hui sont soit en service, en travaux, ou dont la réalisation est planifiée pour la fin d'année 2024.

En outre, afin de développer les équipements photovoltaïques sur le territoire, le SYDER a engagé des **nouveaux partenariats avec des acteurs associatifs et privés locaux** qui œuvrent dans ce domaine.

CHIFFRES CLÉS



54

installations
photovoltaïques



1,6

MWc de
puissance installée



1,79

GWh de
production annuelle

Communes et installations 2023	Puissance (kWc)	Prévisionnel (MWh/an)
Saint-Laurent-d'Agn <i>Ecole maternelle et garage</i>	122,60	136 380,24
Courzieu <i>Salle Louis Besson</i>	17,63	19 606,05
Saint-Pierre-la-Palud <i>Mairie</i>	21,75	24 194,7
Sourcieux-les-Mines <i>Ecole</i>	36	40 046,4
Saint-Pierre-la-Palud <i>Club Bon Accueil</i>	23,25	25 863,3
Saint-Julien-sur-Bibost <i>Salle polyvalente</i>	36	40 046,4

6 NOUVELLES INSTALLATIONS MISES EN SERVICE

Au 31 décembre 2023, **54 installations photovoltaïques** sont exploitées par le SYDER pour une production d'énergie annuelle prévisionnelle de **1,79 GWh/an** soit l'équivalent de la consommation moyenne de 360 foyers. Cette année, les installations ont produit 1,85 MWh.

Cette production d'énergie a généré un revenu de près de 320 000€.

TRAVAILLER ENSEMBLE POUR DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre de sa politique de développement et de massification de l'énergie solaire sur le territoire rhodanien, le SYDER souhaite multiplier les partenariats avec les acteurs territoriaux qui œuvrent dans ce domaine.

C'est dans cette perspective que le syndicat s'est associé par voie de convention en juin 2023 avec 4 centrales villageoises : Cévidorées, CVRC (Région de Condrieu), CEVIVAL (Vallons du Lyonnais) et CVPM (Pays mornantais) ; ainsi qu'avec les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable : Monts Energies, Soleil Beaujolais, Wattencor et Beaujolais énergie citoyenne, qui participent au développement de projets et équipements

photovoltaïques dans le Rhône.

Ce nouveau partenariat a donné lieu à la signature d'un premier engagement concret entre le SYDER et les **Centrales Villageoises Beaujolais Pierre Dorées** (Cévidorées) pour un cofinancement d'un nouveau groupe de projets constitué de **5 installations photovoltaïques d'une puissance totale de 416 kWc**. En effet, le syndicat est entré au capital de la société Cévidorées par l'acquisition d'une action d'un montant de 50€. Ainsi, le syndicat a soutenu le projet via une avance en compte courant d'associé d'un montant de **110 000€**, permettant à Cévidorées de limiter son appel à l'emprunt bancaire.



Lors du Comité syndical du 19 septembre 2023, les représentants de toutes ces entités étaient présents pour signer officiellement la convention avec le Président du SYDER, Malik Hechaïchi, et lancer le début de ce partenariat.

L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'HÔTEL D'ENTREPRISES «LA BUISSONNIÈRE» À ANSE

FOCUS

Dans le cadre d'une importante rénovation thermique et énergétique du bâtiment, la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées a confié au SYDER la réalisation, le financement et l'exploitation de l'installation photovoltaïque sur la toiture du bâtiment d'activités de « la Buissonnière » à Anse.

Cet équipement doté de 522 panneaux et de 6 onduleurs couvre une surface d'environ 1 000 m². Il produit près de 204 000 kWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 43 foyers et permettra d'éviter la production de 9 à 10 tonnes de CO₂ par an.

Le SYDER se réjouit d'un tel projet partenarial réunissant divers acteurs engagés pour mener le territoire vers la voie de la transition énergétique.



Vue aérienne de l'installation photovoltaïque sur le toit de l'école de la commune de Soucieux-les-Mines



Vue aérienne de l'installation photovoltaïque sur le toit de la salle des fêtes de la commune de Saint-Julien-sur-Bibost

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE MISE SUR LE SOLAIRE

Courant décembre 2023, **5 installations photovoltaïques** ont été mises en service en 8 jours au sein de la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle ! Ces équipements situés sur les communes de Courzieu, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Pierre-la-Palud, et Soucieux-les-Mines cumulent une puissance de **134 kWc** et permettront de produire **150 MWh/an**, soit la consommation en électricité de **30 foyers**.

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



Depuis 2019, le SYDER s'est doté de la compétence Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) afin d'encourager la mobilité décarbonée sur son territoire.

2023 a été une année particulièrement charnière pour le développement des IRVE sur le département du Rhône. En effet, au-delà de l'installation de nouveaux équipements sur le territoire, le syndicat a décidé de mettre en place des conditions financières particulièrement incitatives pour les communes.

CHIFFRES CLÉS

55

communes et 2 EPCI
ont délégué la compétence

98

bornes installées
par le SYDER, dont
13 bornes rapides

199

points de charge

plus de

25 000

charges effectuées
sur le réseau

3 773

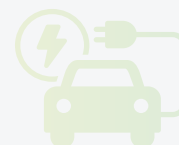
tonnes de CO₂ évitées
par rapport à l'utilisation
d'un véhicule thermique

DES SUPER-CHARGEURS SUR LE TERRITOIRE DU RHÔNE

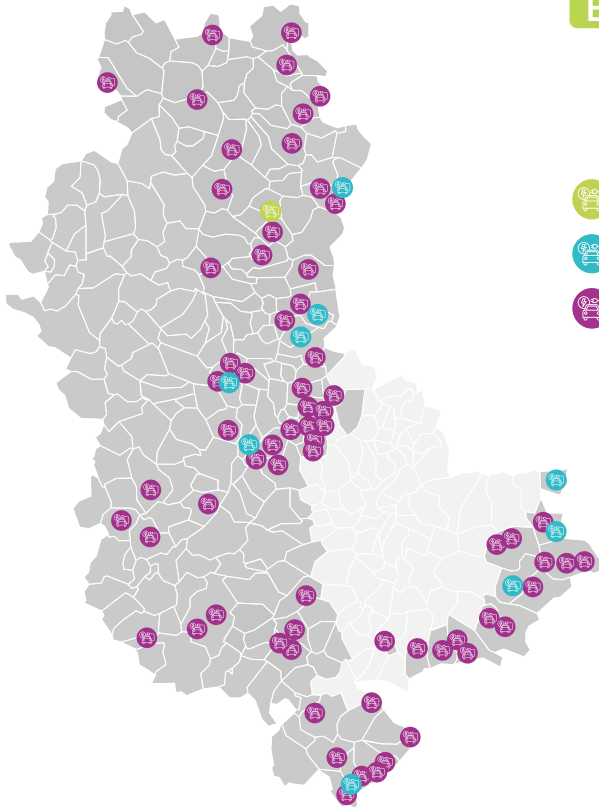
En 2023, le SYDER a été lauréat de l'appel à projets « Soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques » du plan France 2030.




Grâce à cette subvention, d'un montant de **1,7 million d'euros**, le SYDER équipera le territoire rhodanien de **9 stations de recharge de haute puissance publique** pour 2025. Une initiative qui s'inscrit pleinement dans les ambitions du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques du syndicat.

En septembre 2024, une première station de recharge verra le jour entre les communes d'Ambérieux d'Azergues et Anse, le long de la RN51, à proximité de l'autoroute A6 et de l'axe Villefranche/Lyon. Cette aire de services offrira aux usagers quatre bornes de recharge rapide, accessibles dans les deux sens de circulation. Innovantes et durables, ces stations seront équipées d'ombrières photovoltaïques.



IMPLANTATION DES BORNES DE RECHARGE



-  CHARGE TRÈS RAPIDE
-  CHARGE RAPIDE
-  CHARGE NORMALE



SALON DE LA MOBILITÉ DURABLE À VAUGNERAY

Le SYDER a été partenaire du forum de la mobilité durable pour les artisans, organisé en octobre 2023 par la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, la CMA Lyon Rhône et soutenu par l'ADEME.

L'occasion de partager nos solutions avec les artisans et entrepreneurs du territoire pour accompagner et faciliter leur passage à la mobilité électrique.

DES CONDITIONS FINANCIÈRES INCITATRICES

Parce que le SYDER veut intensifier et accélérer le déploiement des bornes sur le territoire, il s'est doté d'un Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (SDIRVE). Le syndicat se donne pour horizon d'installer 130 bornes sur le territoire d'ici 2025, réparties en fonction de 3 grandes orientations : le développement d'un réseau de bornes rapides, l'implantation d'infrastructures de recharge dans des zones touristiques et le développement d'un réseau de bornes dans les centres bourgs.

Sur la base de ce schéma et dans un souci d'obtenir rapidement un maillage efficace des bornes sur le territoire, le syndicat a décidé que tous les **frais générés par l'installation d'une nouvelle borne, sa maintenance et sa consommation, sur une collectivité qui aura délégué la compétence IRVE au syndicat et qui est intégrée au SDIRVE, seront intégralement pris en charge par le SYDER.**



MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE

MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE



Face à la crise énergétique et à l'urgence environnementale croissante, le SYDER a intensifié son engagement pour accompagner les communes de son territoire vers des pratiques énergétiques plus sobres, plus économiques et responsables.

Conscient des enjeux cruciaux liés à la maîtrise de l'énergie, le SYDER a déployé une série d'actions et d'outils pour aider les collectivités à optimiser leur consommation énergétique. Ces initiatives incluent à la fois la mutualisation d'initiatives, le soutien technique et financier pour des projets d'économies d'énergie, ainsi que des solutions de suivi et de valorisation des données de consommation.

Grâce à ces efforts, les communes peuvent non seulement réduire leur empreinte carbone, mais aussi réaliser des économies substantielles, contribuant ainsi à un avenir plus durable pour le territoire.

LE DISPOSITIF MIMOSA AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

Le « décret tertiaire », en complément des objectifs fixés successivement par les lois Grenelle I et II, puis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), impose aux collectivités gestionnaires de patrimoine des obligations de performances énergétiques de leurs bâtiments, et prévoit des sanctions en cas de non-respect des obligations de réduction des consommations d'énergie.

Dans ce contexte de besoin d'accélération des actions d'efficacité énergétique, la FNCCR a lancé l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA, dont l'objectif est d'accompagner financièrement les collectivités à la réalisation d'études et d'audits énergétiques du patrimoine communal et

**Dans le cadre de ce projet,
le SYDER a obtenu
une enveloppe globale
de subventions de 996 000€.**

intercommunal, la mise en place d'une communauté d'économies de flux, l'acquisition d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques et d'équipements de télégestion, ainsi que des actions de maîtrise d'œuvre pour la performance énergétique de ces bâtiments.

Le SYDER est lauréat de l'AMI et coordinateur du groupement MIMOSA (Mutualisation Intelligente des MOyens pour un Scénario Ambitieux) qui comprend : le SYDER, l'ALTE 69, la CAVBS, la CCBPD, la COPAMO, la COR, la CCMDL, la CCVL et la CCPO.

Au 31 décembre 2023, le SYDER a consommé 51% de son enveloppe initiale, soit 510 971€.

LE DISPOSITIF FONDS CHÊNE POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Depuis décembre 2023, le SYDER est porteur du dispositif « Fonds Chêne », initié par la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE qui vise à aider les collectivités territoriales à améliorer l'efficacité énergétique de leur patrimoine immobiliers. Le Fonds chêne est une enveloppe financière dédiée principalement à soutenir les projets visant l'efficacité énergétique des bâtiments publics, en mettant l'accent

sur la rénovation thermique et l'utilisation des énergies renouvelables. Les candidatures au fonds sont évaluées par la FNCCR selon l'impact énergétique et d'autres critères, avec des phases de candidature ouvertes tous les six mois environ.

**Dans le cadre de ce dispositif, le SYDER a obtenu
pour 2023 une enveloppe globale de subventions
de l'ordre de 617 992€.**

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

En 2023, le SYDER a valorisé 4 161 400 kWh cumac, via plusieurs dépôts de CEE réalisés en regroupement avec différents syndicats d'énergie de la région. Ces économies d'énergie sont issues d'opérations de rénovation de l'éclairage public.



L'ÉCONOME DE FLUX, UN CONSEILLER DÉDIÉ À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Interlocuteur privilégié des communes, ce conseiller de proximité accompagne les collectivités qui font appel à lui dans la maîtrise de leurs consommations et dépenses énergétiques, la construction de projets énergétiquement sobres et responsables. Il intervient aux différentes étapes d'une politique énergétique maîtrisée.

Son périmètre d'intervention est orienté autour de 3 grandes missions :

- » **Etat des lieux énergétique** du patrimoine des communes ;
- » **Suivi et optimisation** des consommations et dépenses énergétiques ;
- » **Accompagnement** à la construction de plans d'action de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.



GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Pour faciliter la négociation de nouveaux contrats et bénéficier de tarifs compétitifs, le SYDER organise et coordonne l'achat groupé d'électricité pour le compte de ses collectivités adhérentes qui le souhaitent.

Ainsi, le syndicat met son expertise et expérience à la disposition de ses partenaires afin qu'ils bénéficient de tarifs compétitifs pour optimiser et maîtriser leur dépense énergétique. En tant que « grand compte » le syndicat s'assure des offres aux critères techniques exigeants quelle que soit la taille de l'organisation.

La mutualisation et l'expertise technique du SYDER permettent effectivement de notifier des marchés de fourniture d'électricité aux meilleurs prix. En 2023, 111 collectivités relevant du périmètre du SYDER ont adhéré au groupement d'achat d'électricité porté par le syndicat, représentant 77,52 GWh.

En 2022, le SYDER a lancé le groupement d'achat d'électricité pour la période 2023-2025.

140 collectivités constituent ce groupement.

RESSOURCES HUMAINES



UNE ÉQUIPE COMPLÉMENTAIRE AU SERVICE DES COMMUNES

Au 31 décembre 2023, l'équipe du SYDER est composée de **46 agents** aux profils variés et complémentaires, répartis au sein de 3 pôles, en appui à la Direction Générale. Cet effectif comprend à la fois des agents techniques et administratifs qui accompagnent au quotidien nos collectivités adhérentes dans la réalisation de leurs projets.

CHIFFRES CLÉS



31

agents techniques



15

agents de la filière
administrative



13

femmes



33

hommes



UNE STRUCTURE DYNAMIQUE ET EN PLEINE CROISSANCE

Parce que nos activités se diversifient et se développent, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, et parce que nous souhaitons intensifier nos relations avec nos collectivités adhérentes, le SYDER continue sa campagne de recrutements initiée depuis 2021. En 2023, 21 nouveaux collaborateurs ont rejoint le syndicat.

MISER SUR L'AVENIR

Le SYDER accueille régulièrement des alternants et des stagiaires au sein des différents services du syndicat.

En 2023, le syndicat comptait parmi ses collaborateurs deux alternants et deux stagiaires.

SE FORMER POUR ENRICHIR SES COMPÉTENCES

En 2023, les agents du SYDER ont bénéficié de nombreuses formations, tant internes qu'externes, enrichissant ainsi leurs compétences.

Parmi ces initiatives, plusieurs sessions menées par l'organisme FORMAPELEC ont eu lieu afin de permettre aux agents des services techniques d'obtenir l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), essentielle pour les interventions sur le terrain, notamment sur les armoires électriques. Par ailleurs, les collaborateurs techniques ont été formés au logiciel de cartographie, facilitant ainsi le traitement des dossiers grâce à une meilleure maîtrise des outils. Enfin un grand nombre d'agents, notamment des services administratifs et supports, ont pu bénéficier de formations dispensées par la FNCCR ou encore le CDG69.

Ces initiatives illustrent l'engagement du SYDER en faveur du développement professionnel de ses agents.



ENCOURAGER LA MOBILITÉ DURABLE

Afin d'inciter les agents du SYDER à se déplacer en transports en commun, la prise en charge des titres de transport des agents est passé de 60 à 75% à compter du 1^{er} septembre 2023.



LES PETITS-DÉJEUNERS DU DGS

En septembre 2023, un nouveau Directeur Général des Services, Monsieur Benoît Husson, a intégré le SYDER. Afin de faciliter la diffusion d'informations entre les services, sur la vie du syndicat et les ressources humaines, le DGS a mis en place dès novembre 2023 « les petits-déjeuner du DGS ».

4 rendez-vous par an durant lesquels les services sont invités à présenter leurs actualités, et à échanger en toute transversalité.



COMMUNICATION



L'année 2023 a été marquée par une accélération des activités du service communication du SYDER.

En effet, grâce à l'arrivée de deux agents, une chargée de communication et une stagiaire, le service a renforcé et développé ses compétences afin de promouvoir les actions auprès des collectivités adhérentes et de leurs administrés mais également pour accroître sa visibilité. Pour cela, le syndicat a développé de nouveaux outils de communication numérique et print et a pris part à un certain nombre d'événements et de partenariats.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

A travers des vidéos, des photos, des posts et des chiffres clés, les actualités du SYDER sont relayées de manière hebdomadaire sur Facebook et LinkedIn.

CHIFFRES CLÉS



2 651

abonnés

@Syndicat Départemental d'Energies
du Rhône (SYDER)



295

followers

@SYDER



PLAQUETTES, SUPPORTS

En 2023, le SYDER a enrichi ses plaquettes de communication liées à ses différentes compétences. Des outils nécessaires pour présenter les actions et missions de notre syndicat auprès des élus du territoire.



UN NOUVEAU SITE INTERNET

Le 27 janvier 2023, le SYDER a mis en ligne son tout nouveau site internet. Accessible depuis l'adresse www.syder.fr, il dévoile les grandes missions du syndicat, ses actions et actualités. Plus performant, plus innovant et plus ergonomique, à l'image des activités du SYDER, il regorge d'informations essentielles pour les collectivités membres et leurs administrés.



PRESSE ET MÉDIAS

Nombreux sont les médias locaux et nationaux, spécialisés et généralistes, à avoir relayé et salué les actions et initiatives portées par le SYDER. Une visibilité médiatique qui permet de faire rayonner les missions du syndicat !



ÉCOLOUSTICS : SENSIBILISER LA JEUNE GÉNÉRATION AUX GRANDS ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2023, le SYDER est partenaire pour la première fois du concours Ecoloustics. Organisé depuis 2017 par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et opéré localement par les collectivités adhérentes à la marque Territoire d'énergie, le concours Ecoloustics, soutenu par le ministère de l'Éducation nationale, a pour objectif d'éduquer et d'éveiller les élèves aux grands enjeux de la transition énergétique.



Ce concours ouvert à toutes les classes (de cycle 3) des écoles et collèges des départements engagés dans la démarche comporte deux phases : un prix départemental et un prix national. Les meilleurs dossiers récompensés au niveau local sont proposés pour le prix national à raison d'une classe par département.

Pour cette première édition 2022-2023, deux classes de CM1-CM2 du territoire ont pris part à la démarche. Il s'agit de l'école élémentaire Marcel Pagnol située à Anse ainsi que de l'école publique de la Treille à Fleurie. Elles ont réalisé une production de leur choix ayant pour thème : « Les Énergies de Demain ».



Les 27 élèves de CM1-CM2 de l'école Marcel Pagnol à Anse ont réalisé un **livre illustré** pour mettre en avant les différentes problématiques liées aux énergies. Par petits groupes, les écoliers ont proposé des solutions pour « sauver la planète » en consacrant chaque chapitre à un thème précis : les transports, le logement, la consommation, etc. Ils ont su proposer des solutions originales et innovantes.



Les élèves de CM1-CM2 de l'école de la Treille à Fleurie ont créé un **jeu de plateau interactif**. A la fois ludique et pédagogique, le jeu mêle des cartes « Questions » sur l'énergie et des cases avec des QR Codes qui permettent de jouer à des minis-jeux en ligne sur le thème des énergies créés par les élèves sur la plateforme LearningApps.

L'édition 2023 de la cérémonie des Trophées du SYDER a mis à l'honneur les réalisations des élèves afin de promouvoir le concours auprès des élus du territoire.



La réalisation de la classe de CM1-CM2 de l'école élémentaire Marcel Pagnol, Anse, dans le cadre du concours Ecoloustics 2023.



La réalisation de la classe de CM1-CM2 de l'école publique de la Treille, Fleurie, dans le cadre du concours Ecoloustics 2023.

TEARA : PARTAGER NOS ACTIONS POUR PRÉPARER L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE EN AURA

Le SYDER est membre de l'association **TEARA** qui regroupe les **13 syndicats d'énergies d'Auvergne-Rhône-Alpes**, une mutualisation des forces et des expertises pour **défendre les intérêts des collectivités** en relayant les problématiques régionales au niveau national.

Plusieurs fois par an les Présidents des syndicats d'énergies membres de TEARA se réunissent pour préparer ensemble l'avenir énergétique du territoire Auvergne-Rhône-Alpes. En 2023, **Nathalie Nieson**, Présidente du SDED, Syndicat d'énergie de la Drôme, a présidé l'association TEARA.



Par ailleurs, de nombreux groupes de travail sur des thèmes divers et variés comme l'achat d'électricité, la planification des EnR ou encore la communication, ont été organisés tout au long de l'année 2023. Ces temps d'échanges qui mobilisent les agents des syndicats membres de TEARA permettent de partager expériences et bonnes pratiques et d'imaginer des solutions communes. En 2023, le SYDER a accueilli plusieurs de ces groupes de travail.

LA FNCCR, PARTENAIRE DU SYDER

Le SYDER est membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR – Territoire d'énergie). A ce titre, il prend part à de nombreux dispositifs, appels à projets et programmes portés par la FNCCR (LUM'ACTE, Ecoloustics, etc.). En outre, les agents et membres de l'exécutif du syndicat sont invités à participer à des nombreux groupes de travail proposés par la fédération.



COMMUNIQUER À L'INTERNE POUR ENCOURAGER LA COHÉSION D'ÉQUIPE

Tous les mois, le service communication publie son magazine mensuel, le « Scoop Syder », à destination de tous les agents. Au programme : publication des activités du syndicat, des nouveautés dans le domaine des énergies et des actualités internes au SYDER !



DES MOMENTS DE PARTAGE ENTRE AGENTS ET MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

En 2023, le SYDER a mis en place plusieurs événements internes pour renforcer la cohésion et l'esprit d'équipe entre ses agents et membres de l'exécutif.

En janvier, la galette des rois a permis de débiter l'année dans la convivialité. Plusieurs matchs de foot et de paddle ont encouragé l'esprit sportif et la collaboration. La soirée bowling et karaoké a été un moment de détente et de rires, créant des souvenirs inoubliables. La participation collective au Marathon du Beaujolais a été une expérience sportive et solidaire marquante.

Enfin, 2023 s'est achevée avec le déjeuner des fêtes de fin d'année qui a réuni agents et élus autour d'un repas festif. Tous ces moments partagés ont contribué à créer un environnement de travail harmonieux et dynamique, essentiel pour notre réussite collective.



CONGRÈS, SALONS, INAUGURATIONS : ALLER À LA RENCONTRE DES PARTENAIRES, DES ÉLUS ET DES TERRITOIRES

Durant l'année 2023, le syndicat a participé à de nombreuses inaugurations de projets dont il était partenaire. Il a également été présent sur plusieurs salons, congrès et autres événements comme le salon des Maires et des Collectivités locales, les 13^{èmes} rencontres nationales TEPOS, ou encore le forum de la mobilité durable.

COUP DE PROJECTEUR SUR LES 13^{ÈMES} RENCONTRES TEPOS

Le SYDER était partenaire des 13^{èmes} rencontres nationales TEPOS (Territoires à Energie POSitive) organisées par le CLERC (Réseau pour la transition énergétique) sur le territoire des Monts du Lyonnais, qui se sont déroulées les 27, 28 et 29 septembre 2023.

Ces rencontres rassemblent chaque année des élus et des techniciens de collectivités locales, des professionnels et des partenaires institutionnels dont les activités gravitent autour de la transition énergétique. Plus de 450 personnes, venues de toute la France, ont assisté à ces rencontres.

Durant ces trois jours, ils ont pris part à plusieurs temps forts notamment à la séance plénière d'ouverture à laquelle le président du SYDER a participé. Aux côtés d'un représentant du SIEL 42 et un élu de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, Malik Hechaïchi a partagé son témoignage à propos de la mutualisation de l'ingénierie pour la transition énergétique et a évoqué les grandes ambitions du SYDER à ce sujet.

Parallèlement à ces temps de conférences, des visites d'équipements exemplaires sur le territoire de la CCMDL ont été programmées. A cette occasion, agents et élus du SYDER ont mené une visite de la chaufferie bois de Saint-Martin-en-Haut mise en service en 2021. Un autre groupe de visiteurs a découvert la salle polyvalente de Saint-Laurent-de-Chamousset dont les équipements photovoltaïques en toiture ont été installés par le SYDER.



FOCUS



ÇA S'EST PASSÉ EN 2023



JANVIER

Lancement du nouveau site internet du SYDER



7 AVRIL

Visite des différents laboratoires du campus Claude Bernard Lyon 1 dans le cadre de la création de la chaire universitaire avec l'Université Claude Bernard Lyon 1, 6^{ème} Sens Immobilier, Grenoble École de Management et le SYDER



27 - 29 SEPTEMBRE

13^{èmes} rencontres nationales TEPOS sur la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais



21 - 23 NOVEMBRE

Salon des Maires et des Collectivités locales à Paris
Signature du nouveau contrat de concession gaz avec GRDF

21 DÉCEMBRE

Signature du nouveau contrat de concession électricité entre le SYDER, Enedis et EDF

FÉVRIER

Le SYDER est lauréat de l'appel à projets « Soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques » du plan France 2030 pour équiper le Rhône de 9 stations publiques de super-chargeur



10 MARS

Participation à la 2^{ème} journée Bois-Énergie organisée par Fibois69



28 MARS

Signature du Contrat Chaleur Renouvelable avec l'ADEME

24 - 26 MAI

Assises européennes de la transition énergétique à Bordeaux

20 JUIN

Cérémonie des Trophées du SYDER

19 SEPTEMBRE

Signature de la convention de partenariat avec les Centrales Villageoises et les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable



12 OCTOBRE

Forum de la mobilité durable organisé par la Communauté de communes des vallons du Lyonnais et la CMA Lyon-Rhône



1^{ER} DÉCEMBRE

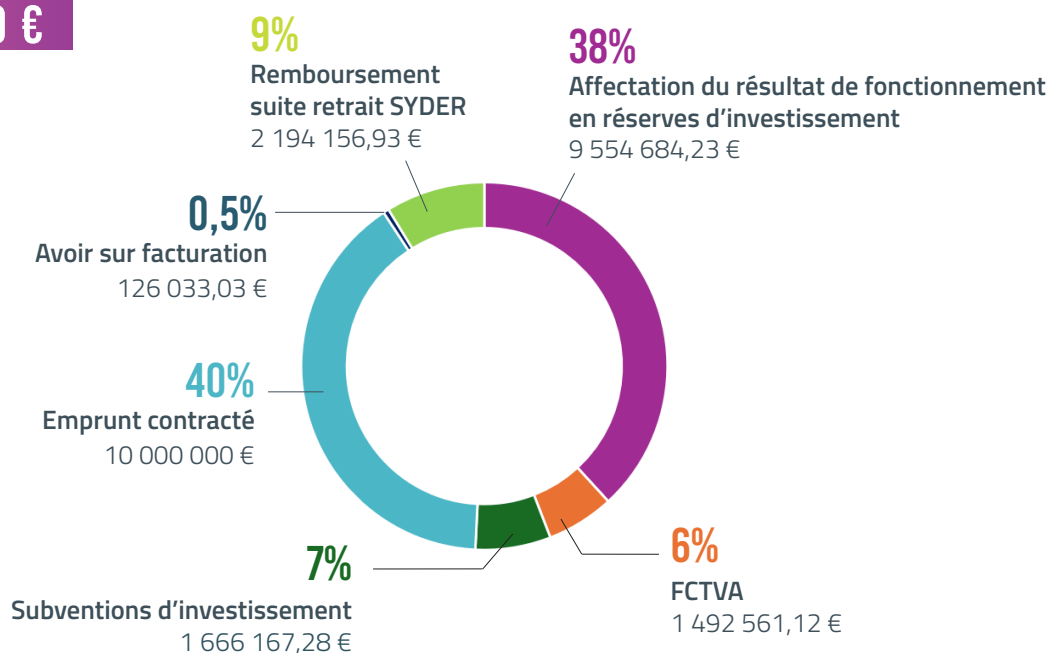
Réunion des Présidents de TEARA au SYANE

COMPTE ADMINISTRATIF



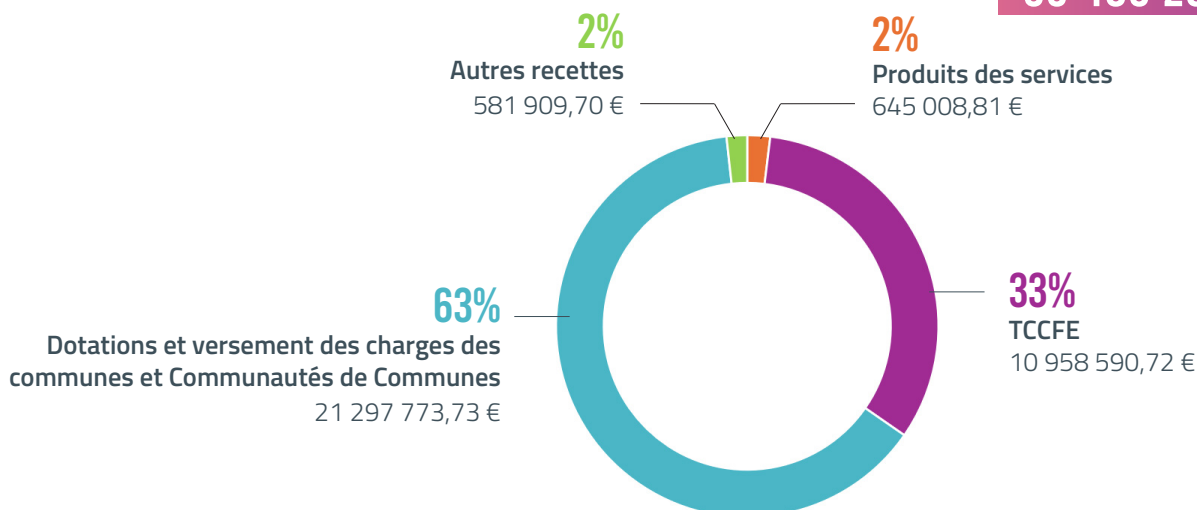
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

25 033 602,59 €



RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

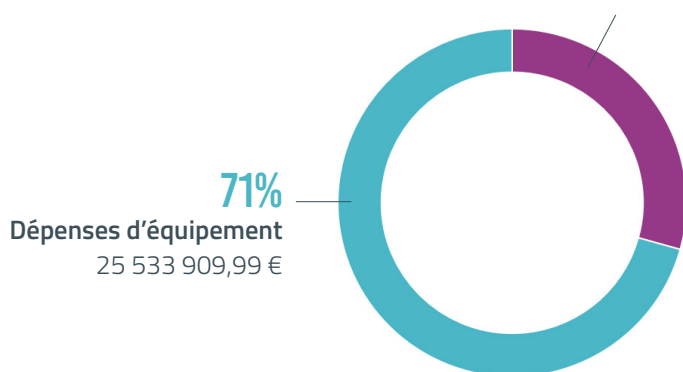
33 483 282,96 €



DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

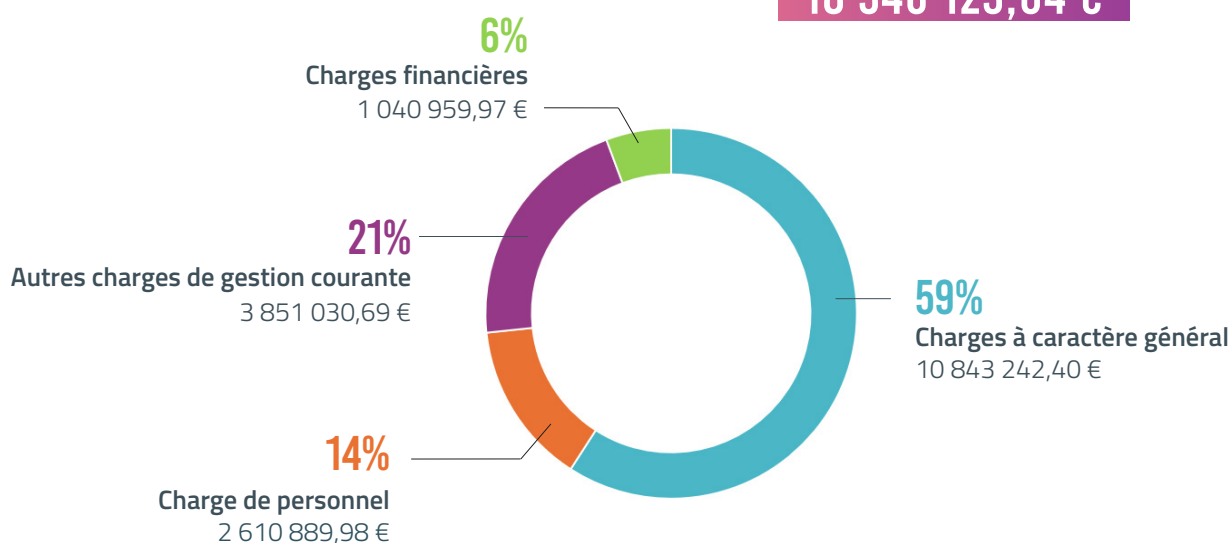
36 126 318,92 €

29%
Remboursement d'emprunt
10 592 408,93 €



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

18 346 123,04 €



DÉLIBÉRATIONS



Comité syndical
du 3 janvier 2023

Approbation du Budget primitif principal 2023
Approbation du budget primitif autonome Régie SYDER Chaleur 2023
Approbation Budget primitif annexe Photovoltaïque 2023
Autorisations de programme (AP) / Crédits de paiement (CP) 2023 et Autorisations d'engagement (AE) / Crédits de paiement (CP) 2023
Subvention d'équilibre du budget primitif au budget autonome de la Régie SYDER Chaleur
Mise en place d'un abattement pour les Communautés de communes et d'agglomération du territoire rhodanien
Taux d'abattement sur les travaux du programme 2023
Dépôt des demandes de subvention pour le compte des communes au titre de la DSIL 2023
Demande de subvention au titre du « Fonds vert » 2023
Participation au dispositif « Coup de pouce chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires »
Convention de reversement de subvention du Département du Rhône – démarche performancielle de l'éclairage public – VILLE-SUR-JARNIOUX
Convention de partenariat avec la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) – Travaux d'aménagement du Chemin Soyard à Brindas
CHALEUR - Transfert au SYDER par la commune de PUSIGNAN de la compétence communale « production et distribution de chaleur et de froid »
IRVE - Transfert au SYDER par la commune de BAGNOLS de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
Organisation du Comité syndical du 28 mars 2023

Comité syndical
du 3 avril 2023

Approbation des charges des communes dues au SYDER pour l'année 2023
BUDGET PRINCIPAL 2023 : Application de la fongibilité des crédits
BUDGET PRINCIPAL : Approbation du Compte de Gestion 2022
BUDGET PRINCIPAL : Approbation du Compte Administratif 2022
BUDGET AUTONOME REGIE SYDER CHALEUR : Approbation du Compte de Gestion 2022
BUDGET AUTONOME REGIE SYDER CHALEUR : Approbation du Compte Administratif 2022
BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE : Approbation du Compte de Gestion 2022
BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE : Approbation du Compte Administratif 2022
Demande de subvention auprès du CCR de la COR et de la CCMDL pour le projet de réseau de chaleur sur la commune d'AFFOUX
Demande de subvention auprès du CCR de la COR et de la CCMDL pour un projet de réalisation de schéma directeur sur réseau de chaleur de SAINT-MARTIN-EN-HAUT
Dépôt d'une demande de subvention au titre de la DSIL pour le projet de création d'un réseau de chaleur bois sur la commune d'AFFOUX

	<p>TRAVAUX – Approbation des règlements technique et financier : travaux_urbanisme et maintenance de l'éclairage public</p> <p>Dispositifs mis en place pour soutenir les communes suite à l'augmentation des coûts de l'énergie</p> <p>Actualisation du mode de gestion des bornes IRVE entrant dans le Schéma directeur des IRVE (SDIRVE)</p> <p>Organisation du Comité syndical du 20 juin 2023</p>
Bureau syndical du 18 avril 2023	<p>Convention 2023 avec le Comité Social du Personnel de la Métropole Lyonnaise</p> <p>Transformation d'un poste</p> <p>Présentation du rapport de contrôle de concession Electricité 2021</p> <p>Présentation du rapport de contrôle des concessions Gaz 2021</p>
Bureau syndical du 13 juin 2023	<p>Création d'un poste</p>
Comité syndical du 20 juin 2023	<p>Budget principal : Affectation des résultats 2022</p> <p>Budget principal : Décision Modificative n° 1</p> <p>Budget autonome Régie SYDER Chaleur : Affectation des résultats 2022</p> <p>Budget autonome Régie SYDER Chaleur : Décision Modificative n° 1</p> <p>Budget annexe Photovoltaïque : Affectation des résultats 2022</p> <p>Budget annexe Photovoltaïque : Décision Modificative n° 1</p> <p>Point à deux ans sur les préconisations du Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes – Exercices 2014 à 2019</p> <p>Approbation d'une convention de reversement de subvention entre la commune de LES HAIES et le SYDER – Optimisation de l'éclairage public</p> <p>Protocole d'accord transactionnel entre le SYDER – Entreprise RAMPA – Société ACERE Travaux d'enfouissement sur la commune de THURINS</p> <p>Convention de participation au financement des 13e Rencontres Nationales des TEPOS</p> <p>Octroi d'un véhicule de service avec remisage pour le Président du SYDER</p> <p>CHALEUR - Transfert au SYDER par la commune de JULLIÉ de la compétence communale « production et distribution de chaleur et de froid »</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de PORTE DES PIERRES DORÉES de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>Organisation du Comité syndical du 19 septembre 2023</p>
Bureau syndical du 19 septembre 2023	<p>Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande « Fournitures de bornes de recharge de véhicules électriques à faible et moyenne puissance pour le compte du SYDER (2023_AO12) » - Attribution</p> <p>Augmentation de la participation du SYDER aux frais de transport en commun des agents</p>
Comité syndical du 19 septembre 2023	<p>Actualisation Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP) 2023</p> <p>Actualisation Autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de Paiement (CP) 2023</p> <p>Contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz entre le SYDER et GRDF</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de AMBERIEUX D'AZERGUES de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de LUCENAY de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p>

	Organisation du Comité syndical du 28.11.2023
Bureau syndical du 14 novembre 2023	<p>Convention d'adhésion au contrat cadre « titre-restaurant » du CDG69</p> <p>Reconduction du forfait mobilités durables pour les agents du SYDER pour 2023</p> <p>Augmentation de la participation du SYDER au capital de la SEM SOLEIL</p> <p>Avis sur l'acquisition par la SEM SOLEIL d'actions de la SAS Energies Stéphanoises</p> <p>Approbation de l'avenant n°3 au Règlement de service des réseaux de chaleur</p> <p>Approbation de la police d'abonnement type pour les réseaux de chaleur</p> <p>Approbation de la police d'abonnement pour le réseau de chaleur de Montrottier</p>
Bureau syndical du 28 novembre 2023	<p>Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de fournitures « Fournitures en matériels de télégestion des installations d'éclairage extérieur du SYDER (2023_AO17) » - Attribution</p>
Comité syndical du 28 novembre 2023	<p>Acomptes mensuels de trésorerie sur les charges 2024</p> <p>Contributions annuelles d'adhésion des communes et EPCI aux compétences du SYDER pour 2024</p> <p>Coefficients de répercussion définitif 2023 et provisoire 2024</p> <p>Autorisation d'ouverture de crédits 2024</p> <p>Subvention d'équilibre du Budget principal 2023 vers le Budget annexe « Photovoltaïque » 2023</p> <p>Budget autonome Régie « SYDER CHALEUR » 2023 : Approbation de la décision modificative n°2</p> <p>Budget annexe Photovoltaïque 2023 : Approbation de la décision modificative n°2</p> <p>Budget principal 2023 : Provision pour créances douteuses de plus de 2 ans</p> <p>Attribution de subventions dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR)</p> <p>Débat et rapport d'orientation budgétaire 2024</p> <p>Participation au capital et à l'avance en compte courant d'associé au sein de la société citoyenne Cévidorées</p> <p>Contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité entre le SYDER, ENEDIS et EDF</p> <p>Organisation du Comité syndical du 23 janvier 2024</p>

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES EN 2023

Catégorie	Objet du marché	Modalité de passation	Référence acte administratif	Attributaires
ENERGIES	Fournitures de bornes de recharge de véhicules électriques à faible et moyenne puissance pour le compte du SYDER	Accord cadre mono-attributaire A bons de commande Alloté par type de bornes (6 lots) Lot 1 Bornes sur mâts inférieures ou égales à 30 kW en courant alternatif (AC) Lot 2 Bornes murales ou sur pied inférieures ou égales à 30 kW en courant alternatif sans coffret de branchement Lot 3 Bornes murales ou sur pied inférieures ou égales à 30 kW en courant alternatif avec coffret de branchement Lot 4 Bornes sur pied inférieures ou égales à 30 kW en courant continu (DC) ou alternatif (AC) Lot 5 Bornes sur pied, rapides, supérieures à 30 kW et inférieures à 100 kW en courant continu (DC) ou alternatif (AC) Lot 6 Bornes sur pied, rapides, supérieures à 100 kW et inférieures à 180 kW en courant continu (DC) ou alternatif (AC) sans minimum, avec maximum => 4 540 000 € HT pour l'ensemble des lots sur la durée maximale de 4 ans	DS_2023_090 PREPARATION DE LA CONSULTATION du 28 juin 2023 BS_2023_053 ATTRIBUTION du 19 septembre 2023	Lot 1 : NEDAL Lot 2 : QOVOLTIS Lot 3 : QOVOLTIS Lot 4 : DBT-CEV Lot 5 : IES SYNERGY Lot 6 : DBT-CEV
DEMARCHE PERFORMANCIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	Fourniture en matériels de télégestion des installations d'éclairage extérieur du SYDER	Accord cadre mono-attributaire A bons de commande sans allotissement sans minimum, avec maximum => 20 000 000 € HT sur la durée maximale de 4 ans	DS_2023_106 PREPARATION DE LA CONSULTATION du 28 août 2023 BS_2023_067 ATTRIBUTION du 28 novembre 2023	COMATELEC SCHREDER

MARCHÉS CONCLUS PAR PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) EN 2023

Catégorie	Objet du marché	Modalité de passation	Référence acte administratif	Attributaires
PHOTOVOLTAÏQUE	Travaux d'installation des ombrières de Pusignan	Marché public de travaux sans allotissement Montant : 406 503,42 € HT	DS_2023_015 PREPARATION CONSULTATION du 2 février 2023 DS_2023_031 ATTRIBUTION du 22 mars 2023	FAUCHE CENTRE EST
MOYEN GENERAUX	Prestations d'entretien des locaux et vitreries du SYDER et mise à disposition de consommables	Accord cadre mono-attributaire A bons de commande sans allotissement sans minimum, avec maximum => 120 000 € HT sur la durée maximale de 4 ans	DS_2023_030 PREPARATION CONSULTATION du 17 mars 2023 DS_2023_044 ATTRIBUTION du 20 avril 2023	NS PRO
ENERGIES	AMO pour la conception d'un projet d'implantation de stations de recharge haute puissance dans les communes du département du Rhône	Marché public de services (prestations intellectuelles) sans allotissement Montant : 188 800,00 € HT	DS_2023_046 PREPARATION CONSULTATION du 6 avril 2023 DS_2023_050 ATTRIBUTION du 28 avril 2023	MOBELEC
PHOTOVOLTAÏQUE	Travaux d'installation d'une ombrière / générateur photovoltaïque sur toiture commune de Loire-sur-Rhône	Marché de travaux non-alloté montant : 286 337,28 € HT Une PSE incluant des fondations sur pieux d'une valeur de 34 162,80 € HT a été retenue	DS_2023_043 PREPARATION CONSULTATION du 28 avril 2023 DS_2023_093 ATTRIBUTION du 11 novembre 2023	FAUCHE CENTRE EST
REGIE CHALEUR	Travaux d'installation d'une chaudière bois énergie et de la fumisterie associée sur la commune d'Affoux	Marché de travaux alloté (2 lots) Montant maximum fixé par lot : Lot 1 : VRD estimé à 320 000 € HT Lot 2 : Production de chaleur estimé à 310 000 € HT	DS_2023_051 PREPARATION CONSULTATION du 28 avril 2023	NON PUBLIE/ATTRIBUE PROJET MIS EN ATTENTE
ENERGIES	Installation et maintenance d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques et prestations associées de supervision	Accord cadre mono-attributaire de travaux A bons de commande Alloté par type de prestations (2 lots) Lot 1 Travaux d'installation et prestations diverses de maintenance des bornes avec maximum fixé à 2 000 000 € HT Lot 2 Prestations de supervision des bornes et services associés avec maximum fixé à 1 000 000 € HT sans minimum, avec maximum => 3 000 000 € HT pour l'ensemble des lots sur la durée maximale de 4 ans	DS_2023_091 PREPARATION CONSULTATION du 28 juin 2023 DS_2023_123 ATTRIBUTION du 30 octobre 2023	Lot 1 : NON ATTRIBUE (INFRUCTUEUX) Lot 2 : QOVOLTIS

Catégorie	Objet du marché	Modalité de passation	Référence acte administratif	Attributaires
REGIE CHALEUR	Maîtrise d'œuvre pour la conception, construction et mise en service de chaufferie bois-énergie et des réseaux de chaleur associés sur les communes Loire-sur-Rhône et Morancé	Marché public de maîtrise d'œuvre Alloti géographiquement (2 lots) Lot 1 Etudes conception, réalisation et mise en service de chaufferies LOIRE-SUR-RHONE ».maximum fixé à 150 000 € HT Lot 2 Etudes conception, réalisation et mise en service de chaufferies MORANCE avec estimation à 50 000 € HT	DS_2023_092 ATTRIBUTION ET SANS SUITE du 10 Juillet 2023	Lot 1 : SF2E Lot 2 : NON ATTRIBUE (sans suite)
REGIE CHALEUR	Maîtrise d'œuvre pour la conception, construction et mise en service de chaufferie bois-énergie et du réseaux de chaleur associés sur la commune de Saint-Symphorien-sur-Coise	Marché public de maîtrise d'oeuvre sans allotissement Montant : 266 748 € HT	DS_2024_010 PATRIBUTION du 6 février 2024	SF2E
ENERGIES	Installation et maintenance d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques Relance après sans-suite - lot n° 1	Accord cadre mono-attributaire de travaux A bons de commande Relance du lot n° 1 de l'accord-cadre 2023_A13 sans minimum, avec maximum => 3 000 000 € HT sur la durée maximale de 4 ans (1 an renouvelable 3 fois)	DS_2023_128 PREPARATION CONSULTATION 14 novembre 2023 DS_2024_001 ATTRIBUTION du 8 janvier 2024	SOBECA

MARCHÉS CONCLUS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE EN 2023

Catégorie	Objet du marché	Modalité de passation	Attributaires
PHOTOVOLTAÏQUE	Réalisation d'une installation photovoltaïque sur la commune de DUERNE	Marché de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € HT (article article 142 loi ASAP)	FAUCHE CENTRE EST
PHOTOVOLTAÏQUE	Réalisation d'installations photovoltaïques intégrées au bâti sur le territoire de la CCPA Relance LOT 1 et 2	Marché de travaux passé suite à une consultation infructueuse (article R. 2122-2 du CCP)	GMV INDUSTRIE (lot 1 et 2)
REGIE CHALEUR	Travaux d'installation de deux chaudières bois énergie et de la fumisterie associée sur la commune de Montrottier Lot - 7 BARDAGE VETURES relance	Marché passé suite à une consultation infructueuse (article R. 2122-2 du CCP)	JOURNET BOIS
REGIE CHALEUR	Schéma directeur pour le réseau de chaleur de Saint-Martin-en-Haut	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	SF2E
ENERGIES	Mission d'architecte pour la conception d'une station «Super-chargeurs» pour le compte du SYDER	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	GRAND ANGLE
REGIE CHALEUR	Fourniture et livraison - combustible bois énergie de la chaufferie centralisée	Marché passé sans publicité ni mise en concurrence par le biais de l'article L.2514-2 du CPP (sur l'achat d'énergies destinés à la production de la chaleur) Marché de de fourniture alloti (3 lots) Montant estimatif fixé par lot : Lot 1 Chaudière AFFOUX => 100 à 150 MWh/an soit environ 10 500 à 19 500 € HT au total Lot 2 Chaudière MONTROTTIER => 1900 à 2500 MWh/an soit environ 165 000 à 300 000 € HT au total Lot 3 Chaudière RONNO => 280 à 420 MWh/an soit environ 10 000 à 18 000 € HT au total	Lot 1 : NON ATTRIBUE Lot 2 : ABSRA (MONTROTTIER) Lot 3 : COFORET (RONNO)
REGIE CHALEUR	Exploitation et maintenance de chaufferies publiques bois-énergie, des réseaux de chaleur et des sous-stations Saisons de chauffe 2023-2024 à 2024-2025	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	ENGIE
REGIE CHALEUR	Accompagnement du SYDER pour l'entretien et la réception des livraisons de la chaufferie bois énergie de Deux-Grosnes et Monsols	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	LES JARDINS DU ST RIGAUD
REGIE CHALEUR	Schéma directeur pour le réseau de chaleur de Larajasse	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	EEPOS
PHOTOVOLTAÏQUE	Maîtrise d'oeuvre pour la construction et l'installation d'ombrières de parking photovoltaïques sur la commune de Saint Pierre de Chandieu	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	NEPSEN

Syndicat Départemental
d'Énergies du Rhône
61 chemin du Moulin Carron
69474 DARDILLY Cedex

Téléphone : 04 72 18 75 00

Email : syder@syder.fr
Site Internet : www.syder.fr



territoire
d'énergie

RHÔNE - SYDER